"GRAINES VOLTZ"

Société Anonyme au Capital de **1 370 000 €uros**

23 rue Denis Papin

68000 COLMAR

RCS COLMAR B 333 822 245
(85 B 260)
NAF 4621Z

---=---

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 MARS 2009
PORTANT RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2008

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux dispositions de la loi et des statuts afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le **30 septembre 2008** ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

I. INFORMATIONS GENERALES

1) Faits majeurs et significatifs

1.1 - L'activité de notre société s'est traduite par une augmentation du chiffre d'affaires de 6,4 % et une légère augmentation de notre marge commerciale. Le résultat net s'établit à 657 K€, en régression de 32,3 % par rapport à l'exercice précédent.

1.2 - Le développement de l'activité de notre société est axé tant sur le marché national que sur l'export. Le chiffre d'affaires export et CEE a progressé de près de 35 %.

1.3 - Le résultat courant avant impôt diminue de 18,5 % et s'établit à 1 325 K€. Cela est essentiellement lié à deux éléments :

- Augmentation sensible des dotations aux amortissements (645 K€ contre 486 K€), augmentation liée au changement des durées d'amortissement des véhicules, 3 ans avec valeur résiduelle moyenne de 2 500 € contre 4 ans auparavant ;

- Augmentation des dotations aux provisions pour risques et charges, augmentation liée à des litiges commerciaux (536 K€ contre 302 K€).

1.4 - Notre société a acquis l'usufruit pour une durée de 15 ans de locaux à Sanary, moyennant un montant de 875 K€. Ces locaux sont utilisés par Graines Voltz pour les réunions avec les salariés, les fournisseurs et le plus généralement les partenaires de l'entreprise. Notre société va soit acquérir la nue-propriété de ces locaux, soit revendre l'usufruit.

2) Situation de la société durant l'exercice écoulé

a) L'analyse du Compte de Résultat fait ressortir les éléments suivants :

	Exercice 2007-2008	Exercice 2006-2007
. Chiffre d'affaires hors taxes *	**39 968 777**	37 553 966
. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	**2 211 524**	1 762 892
. Résultat d'exploitation	**1 278 040**	1 629 354
. Résultat financier	**47 421**	- 3 024
. Résultat exceptionnel	**- 127 059**	- 24 211
. Participation des salariés	**99 734**	133 013
. Impôts sur les sociétés	**441 405**	497 706
. Résultat de l'exercice	**657 263**	971 400

* Il est précisé que notre activité n'est pas dépendante d'un ou de quelques clients, notre client le plus important représentant légèrement plus de 5 % de notre chiffre d'affaires.

Notre contrôle interne nous permet un suivi budget/réalisations régulier.

b) Information relative à l'endettement et à l'utilisation des instruments financiers par la société

Notre société a souscrit à un nouvel emprunt à moyen terme au cours de cet exercice, pour un montant de 500 K€ avec un taux d'intérêts fixe de 4 % sur une durée de 5 ans.

Les emprunts à moyen terme antérieurs ont été conclus avec des taux d'intérêt stipulés variables, constitués d'un "indice" correspondant à l'Euribor 6 mois ou 3 mois selon les banques et majorés d'une "marge fixe" de 0,8 % l'an.

Le capital restant dû sur l'ensemble des financements à moyen terme se chiffre à 2 315 K€ à la clôture de l'exercice.

Comme par le passé et compte tenu de notre activité fortement saisonnière, des crédits de campagne ont été mis en place. Les crédits de campagne accordés à la clôture de l'exercice s'élèvent à 6 400 K€ mais ne sont plus utilisés au 30 septembre 2008.

La société dispose aussi de lignes de découvert autorisé pour un montant de 11 900 K€.

Ratios :

* endettement à moyen et long terme (pour la partie supérieure à 1 an) / capitaux propres = 12 % — contre 23 % l'exercice précédent

* endettement à moyen et long terme / chiffre d'affaires = 2,7 % — contre 4,9 % l'exercice précédent

Les opérations de couverture de change ne sont que peu utilisées par la société, dans la mesure où les flux en devises sont limités. Au cours de l'exercice, la société a souscrit un contrat de couverture de change à hauteur de 646 000 USD au cours de 1,3782 EUR/USD. Le montant a été totalement utilisé au 30 septembre 2008.

c) Principaux risques

Le principal risque reste le risque sanitaire, avec d'éventuels problèmes bactériologiques sur les matières premières achetées et durant tout le cycle de conservation des produits avant la vente. Dans cette optique, des contrôles de qualité des semences sont effectués régulièrement.

3) Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

Le principal objectif pour l'exercice 2008/2009 portera sur l'augmentation du volume d'activité, notamment à l'export UE et hors UE, tout en conservant une marge identique en valeur relative. La maîtrise des charges reste toujours un des éléments-clefs de notre politique générale.

4) Evénements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

5) Activité en matière de recherche et de développement

Notre Société a comptabilisé des frais de cette nature au cours de l'exercice. Il s'agit de frais d'essais de semences pour un montant de **83 488 €** hors taxes payés à des organismes extérieurs. Parallèlement, notre société procède en interne à des essais comparatifs de certaines variétés.

II. MODIFICATIONS DE PRESENTATION ET D'EVALUATION DES COMPTES

1) Modifications de présentation

Néant

2) Modifications d'évaluation

Néant

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1) Prise de participation

Néant

2) Activité et résultat des filiales par branche d'activité

Néant

IV. ASPECTS JURIDIQUES

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de **657 263,19 €** de la manière suivante :

- ⇨ à la "Réserve Légale" ..... **15 900,00 €**
- ⇨ Distribution ..... **342 500,00 €**
- ⇨ à la "Réserve Facultative" ..... **298 863,19 €**

Total égal au bénéfice de l'exercice ..... **657 263,19 €**

Il serait en conséquence alloué un dividende de **0,25 €** par action, qui serait mis en paiement à l'issue de l'assemblée, dividende éligible à l'abattement de 40 %.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Distribution globale	Abattement de 40 %	Sans abattement
2004/2005	363 300 €	363 300 €	-
2005/2006	302 750 €	302 750 €	-
2006/2007	302 750 €	302 750 €	-

Le tableau des résultats et des autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices ainsi que le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne sont joints au présent rapport.

Vous serez en outre appelés à statuer, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, sur la réintégration au résultat fiscal de frais visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts d'un montant global de **132 012 €**, auxquels correspond un impôt de **44 004 €** et représentant les amortissements et loyers excédentaires des véhicules de tourisme.

V. AUTRES ASPECTS JURIDIQUES

⇨ **État de la participation des salariés au Capital : 0 %**

⇨ **Cumul des mandats :**

Nom	Fonction	Mandat / Société	Fonction / Société
Monsieur Serge VOLTZ	**Président Directeur Général**	./.	./.
Monsieur Christian VOLTZ	**Administrateur**	./.	Directeur Adjoint GRAINES VOLTZ
Madame Martine VOLTZ	**Administrateur**	./.	./.
Natexis Equity Management	**Administrateur**		
Monsieur René RICHERT	**Administrateur**	./.	Directeur Service Semences GRAINES VOLTZ
Madame Géraldine VOLTZ	**Administrateur**	./.	./.

⇨ **Rémunération des dirigeants dans la Société et toute Société Contrôlée**

Nom	Fonction	Rémunération totale	Avantage de toute nature
Monsieur Serge VOLTZ	**Président Directeur Général**	138 000 €	3 042 € (avantage en nature)
Monsieur Christian VOLTZ	**Administrateur**	Rémunération Directeur Adjoint 62 398 €	2 848 € (avantage voiture)
Madame Martine VOLTZ	**Administrateur**	./.	./.
Natexis Equity Management	**Administrateur**	./.	./.
Monsieur René RICHERT	**Administrateur**	Rémunération Directeur Service Semences 132 800 €	1 597 € (avantage voiture)
Madame Géraldine VOLTZ	**Administrateur**	./.	./.

VI. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

1) Identité des personnes détenant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital à la date de clôture de l'exercice social

- *Personnes détenant plus du **vingtième** des actions :*
  Monsieur René RICHERT

- *Personnes détenant plus du **dixième** des actions :*
  Néant

- *Personnes détenant plus des **trois vingtièmes** des actions :*
  Néant

- *Personnes détenant plus du **cinquième** des actions :*
  Néant

- *Personnes détenant plus du **quart** des actions :*
  Néant

- *Personnes détenant plus du **tiers** des actions :*
  Monsieur Serge VOLTZ

- *Personnes détenant plus de la **moitié** des actions :*
  Néant

- *Personnes détenant plus des **deux tiers** des actions :*
  Néant

- *Personnes détenant plus des **dix-huit vingtièmes** des actions :*
  Néant

- *Personnes détenant plus des **dix-neuf vingtièmes** des actions :*
  Néant

Aucun franchissement de seuil n'a été enregistré au cours de l'exercice 2007/2008.

2) Nom des sociétés contrôlées

Néant

VII. AUTRES INFORMATIONS

1) Informations concernant les options de souscription d'actions consenties aux salariés

a) émission du 8 mai 2003

* nombre d'options consenties : 159 000 dont 0 pour les dirigeants
* prix des options consenties : 5,45 €
* nombre d'actions souscrites : 159 000

b) émission du 14 septembre 2005

* nombre d'options consenties : 30 000 dont 0 pour les dirigeants
* prix des options consenties : 20,07 €
* nombre d'actions souscrites : 0

L'état des bénéficiaires est à la disposition des actionnaires sur le bureau de l'assemblée.

2) Actions propres

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 0
- Cours moyen des achats : néant
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 0
- Cours moyen des ventes : néant

- Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice :

  * nombre : 0
  * valeur évaluée au cours d'achat : 0
  * valeur nominale : 0

- Motifs des acquisitions effectuées : sans objet

- Fraction du capital qu'elles représentent
  * total des achats : sans objet
  * nombre à la clôture de l'exercice : sans objet

3) Opérations sur les titres de la société réalisées par les membres du Conseil d'Administration

- M. Serge VOLTZ
  * achats : 0
  * ventes : 5 000
- M. Christian VOLTZ
  * achats : 0
  * ventes : 0
- Mme Martine VOLTZ
  * achats : 0
  * ventes : 0
- Mme Géraldine VOLTZ
  * achats : 0
  * ventes : 0
- M. René RICHERT
  * achats : 0
  * ventes : 0
  * levée d'options de souscription d'actions : 10 000

4) Utilisation faite des autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale n'a pas délégué au conseil d'administration de faculté d'augmenter le capital.

5) Etat de la participation des salariés au capital de la société au 30.09.2008 = 0 %

6) L'actionnariat

La société n'a pas mis en place de règle particulière à cet effet. Les dispositions légales s'appliquent.

7) Les Assemblées Générales (article 12 des statuts)

1 Les assemblées générales sont convoquées et tenues dans les conditions fixées par la loi. Elles se réunissent au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

2 Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme soit d'une inscription nominative, soit d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de l'assemblée générale.

3 Sous réserve de l'alinéa trois, le droit de vote attaché aux Actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Sous réserve des règles afférentes aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de l'assemblée a autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

Un droit de vote double de celui attribué aux autres actions est cependant attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double bénéficiera dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit, et à la même date que ces dernières actions.

Le transfert par quelque moyen que ce soit et quelques conditions que ce soit, ainsi que la conversion au porteur mettra fin au droit de vote double qui s'y attache, hors les cas visés par l'article L. 225-124 du Code de Commerce.

4 Les assemblées statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent et exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi."

VIII. CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

A) CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES

La politique environnementale de GRAINES VOLTZ a pour but de répondre aux attentes des différentes parties prenantes dans ce domaine, notamment des consommateurs qui sont de plus en plus attentifs à l'impact environnemental des produits.

La politique de GRAINES VOLTZ s'articule principalement autour de deux axes : les emballages et les questions liées à l'agriculture.

- **emballages** : Pour GRAINES VOLTZ, le respect de l'environnement se manifeste par l'engagement de reprise des emballages des produits qu'elle commercialise auprès des professionnels.

- **agriculture** : l'Agriculture fournit l'essentiel des marchandises nécessaires à la commercialisation des produits de GRAINES VOLTZ. Afin de garantir la qualité de ses produits et de préserver l'environnement, GRAINES VOLTZ encourage les producteurs à pratiquer une agriculture raisonnée par le biais de méthodes culturales plus respectueuses de l'environnement que les méthodes traditionnelles. GRAINES VOLTZ adhère ainsi pour ses produits "bio" aux normes ECOCERT dont elle est certifiée et a mis en place un système d'analyse pour la surveillance des "OGM", que GRAINES VOLTZ ne commercialise pas.

- **consommation énergétique, ou d'eau** : Ces consommations sont peu significatives pour notre activité.

- **pollution, air, eau, sols :** Notre activité ne génère pas, en elle-même, de pollution de ce genre.

- **Déchets :** Notre entreprise pratique systématiquement le tri de ses déchets.

B) CONSÉQUENCES SOCIALES

1. Evolution de l'effectif 2007/2008

Total effectif au 30.09.2007	Total effectif au 30.09.2008
127	122

Augmentations	
Embauches CDI	8
Embauches CDD	0
Difficultés éventuelles de recrutement et motifs	Néant
Heures supplémentaires	sans objet
Main-d'œuvre extérieure : Intérim en ETP	1,14
Réductions	**13**

7 cdi 2 contrats pro 1 apprentie 3 cdd

2. Temps de travail

Durée pour les salariés à temps plein	35 h
Durée pour les salariés à temps partiel	Il s'agit de temps partiel choisi pour convenance personnelle
Taux d'absentéisme et motif de l'absentéisme	non significatif

3. Rémunérations

	Commentaires, exemples
Evolution des rémunérations	La politique salariale de la société GRAINES VOLTZ tend à préserver une cohérence entre les évolutions des rémunérations de chaque catégorie de personnel
Charges sociales	pas d'évolution significative
Intéressement	Néant
Participation	1,52 % de la masse salariale
Plan d'Epargne Entreprise	mis en place en 2003
Egalité professionnelle hommes/femmes	pas de dispositif particulier

4. Relations professionnelles

Accords collectifs	néant

5. Hygiène et sécurité

Les conditions de travail sont celles de bâtiments, de bureaux, de dépôts et celles inhérentes aux commerciaux.

6. Formation

Très personnalisée, la formation s'adresse à tous les salariés et comporte des formations en langue, comptabilité, sécurité, informatique, ressources humaines, techniques et commerciales.

Un plan de formation a été mis en place pour 2007 et 2008.

Chaque salarié a pu choisir sa formation en concertation avec son chef de service et les Ressources Humaines.

32 formations ont été réalisées pour un total de 122 salariés.

7. Travailleurs handicapés

Emploi	1
Insertion	pas de dispositif particulier

8. Œuvres sociales

Les œuvres sociales sont gérées par un comité d'entreprise qui bénéficie d'un budget à hauteur de 0,6 % de la masse salariale plafonnée.

9. Sous-traitance

Pas de sous-traitance significative.

IX. AUTRES PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

- **du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

La loi sur l'épargne salariale impose aux sociétés anonymes de réunir tous les 3 ans une assemblée générale extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, dès lors que les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social.

Cette résolution est la suivante :

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, de réserver aux salariés de la société, une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'assemblée générale décide :

- *que le Président du Conseil d'Administration disposera d'un délai maximum de 3 ans pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ;*

- *d'autoriser le conseil d'administration à procéder, dans un délai maximum de 3 ans à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 1 %, qui sera réservée aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail. En conséquence, cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.*

Nous vous proposons de la rejeter.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le texte des résolutions qui vont être soumises à votre vote et de donner à vos administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Fait à Colmar, le 11 décembre 2008
Le Conseil d'Administration

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Serge VOLTZ
Président du Conseil d'Administration

GRAINES VOLTZ
S.A. au capital de 1.209.030 €
23, rue Denis Papin
68000 COLMAR
Tél. : 03.89.20.18.18 - Fax : 03.89.24.42..